

**Collège LES CAPUCINS**

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

**ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019**

**Membres présents : 16** (cf. pièce jointe)

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ est désigné secrétaire de séance.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation de l'ordre du jour.
- 2 Approbation du compte rendu du CA du 05/11/2018.
- 3 Constitution du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- 4 Budget 2020
- 5 Délégation de signature au chef d'établissement.
- 6 Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions : mise à disposition d'une salle de danse au Conservatoire
- 7 Questions diverses et informations au CA.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h09.

Le Président du Conseil d'administration remercie les administrateurs de leur présence à ce CA important pour la vie de l'établissement en raison du vote du budget

Le Président du CA s'assure que les administrateurs ont bien reçu les documents préparatoires.

Le Président du CA présente M. Romuald JALA, CPE, nouvellement nommé en remplacement de Mme LARDERET, en congé maternité.

**1. Approbation de l'ordre du jour.**

Aucune modification est apportée à l'ordre du jour.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du compte rendu du CA du 05/11/2019.**

Le compte rendu du conseil d'administration qui s'est tenu le 05/11/2019 est adopté à l'unanimité.

## **3. Constitution du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Suite à la présentation au dernier CA du CESC, le Président du CA invite les parents d'élèves et les professeurs à indiquer leurs représentants au CESC. Il est rappelé qu'un travail particulier sera mis en place concernant les relations garçons-filles et la sexualité.

Représentant des parents : Mme MILAGH Émeline

Représentants des professeurs : M. LAUMUNO Cédric ; M. MARTIN Cyril

## **4. Budget 2019**

Le Président du conseil d'administration présente les conditions d'élaboration et d'adoption du budget 2020.

*18h16 : Arrivée de M. MAJKOWSKI, représentant élu des parents d'élèves. 16 administrateurs.*

La parole est donnée à Mme TROADEC, adjointe-gestionnaire, qui présente les budgets des différents services.

Le Président du Conseil précise le financement des sorties scolaires. Ces dernières se font grâce à l'aide des collectivités : Conseil départemental et CAMVS. Les projets de l'établissement sont aussi financés par des subventions « politique de la ville » (Etat). L'objectif est de n'avoir aucun reste à charge pour les familles

Il note notamment que les subventions « projet éducatif PE77 » versées par le département sont plus importantes car, cette année encore, le Conseil départemental a permis au collège de déposer autant de dossier que nécessaire. Le Président du CA tient à remercier le CD77 par l'intermédiaire de Mme BEAULNES-SÉRÉNI pour les subventions qui s'élèvent à plus de 4500€.

Mme BEAULNES-SÉRÉNI précise que les projets montés par le collège sont de qualité et bien présentés. La commission d'attribution y est sensible pour attribuer favorablement les subventions.

Mme TROADEC poursuit ensuite la présentation du budget aux administrateurs.

Des précisions sont apportées sur certains points :

- Mme la Gestionnaire indique que l'assemblée départementale s'est réunie le 26/09/2019 et a alloué à l'établissement une dotation globale de fonctionnement des collèges (DGFC) de 47 695 euros.  
Elle rappelle que le département prend également à sa charge, sous la forme d'une mutualisation des dépenses, les coûts d'approvisionnement en gaz et en électricité de l'établissement.

- Le Président du CA explique le fonctionnement des décisions budgétaires modificatives (DBM).
- La dotation est calculée en grande partie au prorata du nombre d'élèves. Le nombre retenu ayant été réévalué par rapport à l'année dernière, l'établissement perçoit une dotation plus importante alors que les principales charges restent identiques. Cela facilite grandement le fonctionnement financier de l'établissement.
- Le financement des actions de la Cité éducative apparaît maintenant sur le budget. Une première action de lancement aura lieu le 12 décembre, au lycée Léonard de Vinci, pour des élèves de maternelle des écoles de secteur des trois collèges de la Cité éducative. Le coût de cette opération autour du petit-déjeuner développée par la classe de 1<sup>ère</sup> GA et leur professeure de Prévention Santé Environnement (PSE) est de 1300 € (sur les 15 000 € alloués).

Question des représentants élus des personnels : La somme de 15000 € est globalisée pour les trois collèges ?

Le Président du CA indique cette somme est effectivement allouée pour les trois collèges, les écoles maternelles et les écoles élémentaires et qu'un règlement d'utilisation ainsi qu'une commission d'attribution sont en cours de finalisation.

- Concernant les bourses nationales (BN), les dépenses sont équilibrées en recettes et en dépenses, la subvention étant allouée par l'État au vu des dossiers constitués au sein de l'établissement.  
Le taux de boursiers est en augmentation par rapport à celui de l'année dernière (57%) et les fonds sociaux sont plus conséquents. Néanmoins, les services du collège continuent leur travail de mobilisation car certaines familles ne sollicitent pas les aides auxquelles elles ont droit.

Question des représentants élus des personnels : Pourquoi n'y a-t-il pas de ligne concernant le voyage et l'échange franco-allemand ?

Mme Troadec informe les administrateurs qu'il est impossible de créer une ligne qui resterait à zéro dans l'attente des subventions. La réglementation en matière de voyage scolaire est très stricte. La ligne sera créée dès que le principe de l'échange scolaire aura été voté.

- Il est rappelé aux administrateurs que le service « SRH » doit également prendre en compte l'achat des produits d'entretien et des tenues des agents. Cette année, des équipements de protection individuelle (EPI), à hauteur de 4900€ seront fournis aux agents pour assurer la protection professionnelle.
- En ce qui concerne le service ALO (Administration & Logistique), cette année, il n'y a pas de ligne dédiée à l'amortissement de certains matériels.

- Le Président du CA rappelle qu'à la différence d'autres établissements, le collège des Capucins n'a pas à sa disposition de logements qui pourraient être loués.
- Certains contrats sont pris en charge par le département comme les contrats d'entretien des VMC et d'autres contrats restent à la charge de l'établissement.
- Sur les tarifs de restauration, le CD77 avait demandé à ce que les tarifs 2019 soient conservés pour le calcul du budget 2020, en attendant le vote de l'assemblée départementale (cf CA du 05 novembre 2019).

Lors de son assemblée plénière, le 15 novembre 2019, le CD77 a été voté une augmentation des tarifs mais également un changement de calendrier. Le forfait n'est plus en année civile mais en année scolaire (septembre 2020 à septembre 2021).

Le Président du CA informe les administrateurs que la nouvelle tarification de la cantine sera applicable en septembre 2020.

Le Président du CA souhaite impulser une réflexion sur le faible différentiel entre le prix du repas au ticket et le prix du repas au forfait.

Question des représentants élus des parents : Le nombre de repas au ticket est-il important ?

Mme Troadec déclare qu'il y a six à sept tickets vendus par semaine pour des élèves qui participent aux activités sur le temps de la pause méridienne (chorale, bridge, ....).

Question des représentants élus des parents : Quelle est la qualité des repas, certains élèves refusent de manger à la cantine et préfèrent être externe ?

Mme Troadec et le Président du CA informent les administrateurs que le chef de cuisine apporte sa touche personnelle en termes d'assaisonnement et varie les plats pour être à la fois dans l'équilibre nutritionnel et dans l'éducation au goût.

Les représentants élus des personnels soulignent la qualité des repas, certains pouvant comparer avec des établissements environnants actuels. Ils tiennent par ailleurs à exprimer leurs regrets de voir le chef de cuisine, M. Richard, quitter ses fonctions pour un autre projet et lui souhaitent bonne chance.

Le Président du CA informe les représentants des parents d'élèves qu'ils seront invités à venir manger à la restauration scolaire pour qu'ils puissent se forger leur propre opinion.

Le Président du CA remercie Mme Troadec pour sa présentation et les précisions apportées.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

## **5. Délégation de signature au chef d'établissement.**

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration doit donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

Accordé à l'unanimité.

19h29 : Départ de Mme BEAULNE-SÉRÉNI - 15 administrateurs.

**6. Autorisation de signer une convention**

Le Président du CA demande l'autorisation de signer une convention avec le conservatoire de Melun « Les deux muses » pour le prêt gratuit d'une salle. Néanmoins, en cas de dégradation, le collège aurait à payer les réparations d'où la nécessité de signer une convention.

**7. Questions diverses et informations :**

Pas de question diverse.

19h 34 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire  
M. Lecaude



Le chef d'établissement  
M. Fortin





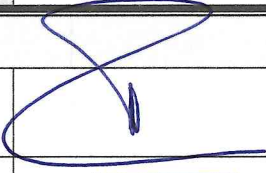




Collège Les Capucins  
MELUN










Route de Voisenon  
77000 MELUN  
☎ : 01.60.68.69.30  
☎ : 01.64.52.85.45

## ANNEE SCOLAIRE 2019-2020


### Réunion du Conseil d'Administration du 28/11/2019

#### LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Membres de droit :</b>			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. LECAUDE Rémi			
Mme TROADEC Annette			
Mme LARDERET Anaïs <i>M. Jala, remplaçant</i>			
<b>Représentant de la Collectivité de Rattachement</b>			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie			
Mme BARGE-POUY Anne-Valérie			
<b>Représentants communaux</b>			
M. RODRIGUEZ Jean-Pierre			
Mme. ASTRUC Patricia			
<b>Personnalités qualifiées</b>			
		Pas de suppléants	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation</b>			
M. DAUBARD Eric			
Mme DEBATTY Oriane			
Mme RANGER Alexandra			
M. HACQUARD Guillaume			
M. MARTIN Cyril			
Mme BORGNA Margaux			
<b>Représentant des personnels ATOS</b>			
<b>Représentants des parents d'élèves</b>			
Mme DACALOR Catherine			
M. MAJKOWSKI Vincent			
Mme BEDDA Zaïna			
Mme MAHMOUDI Naïma			
Mme ETINOF Guénaëlle			
Mme MAZOUNI Samia			



Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Représentants des élèves</b>			
MENDES Fara		KAMWUNYA Marie - Claude	
TLIG Hani			
<b>Invités</b>			